



INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE
28 rue de la République
81000 ALBI
☎ 05 63 47 24 01

RENTREE 2017

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir s'installer, les élèves seront accueillis par l'équipe de l'internat, selon le planning ci-dessous :

Lundi 4 septembre 2017

De 07 h 30 à 09 h 00 : Terminale Bac Pro
De 09 h 00 à 11 h 00 : 1^{ère} Bac Pro ASSP
1^o S.T.2.S.
De 13 h 00 à 14 h 45 : Terminales S.T.2.S.

Mardi 5 septembre 2017

De 07 h 30 à 08 h 30 : CAP Petite Enfance
3^{ème} PEP
De 08 h 30 à 10 h 00 : 2^{nde} Bac Pro
De 11 h 00 à 12 h 30 : 2^{nde} GT

Les élèves auront la possibilité de prendre le repas de midi au self le lundi 4 septembre et le mardi 5 septembre. **Nous vous remercions de vous inscrire auprès de Béatrice Longo (05 63 46 16 66) au plus tard le 30 août 2017.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à cette journée de rentrée à l'internat et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Béatrice Taurand
Chef d'Etablissement





INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE

28 rue de la République

81000 ALBI

☎ 05 63 47 24 01

Vous avez sollicité une inscription pour votre fils/fille à l'internat du lycée Sainte-Cécile pour la rentrée 2017.

Vous trouverez ci-dessous les horaires de rentrée à l'internat.

ORGANISATION PRATIQUE

Chaque élève doit prévoir :

- Une alèse plastifiée (impérativement)
- Des draps, couvertures, dessus de lit ou couette, oreiller, nécessaire de toilette,
- Une paire de claquettes,
- Une paire de chaussons,
- Les médicaments personnels,
- Une rallonge NF (pas de triplite)

L'entretien des chambres sera effectué par les élèves. A cet effet, l'établissement mettra à leur disposition les produits nécessaires.

L'entretien des parties communes est assuré par l'entreprise de nettoyage ONET (prestataire du lycée Sainte-Cécile).

REGLEMENT

- Les modalités de règlement sont définies dans le dossier de gestion des paiements déjà communiqué.
- Vous devez également prévoir **un chèque de caution de 10 euros** pour la clé de la chambre et **un chèque de caution de 50 euros** pour les dégâts éventuels occasionnés dans la chambre.
- Pour les élèves internes, **le mois de septembre devra être réglé par chèque le jour de la rentrée à l'internat.**

La vie à l'internat impose des règles qui vous seront communiquées le jour de la rentrée.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à V. Teychené, responsable de l'internat.